

Question à Dominique Laurent

L'Hebdo-Blog – *La filiation moderne est de plus en plus dégagée de l'héritage biologique, grâce aux avancées de la science. L'enfant peut ne partager aucune cellule avec le/les parent/s. Il n'aura alors pas le même patrimoine génétique et, selon les combinatoires diverses et possibles, il n'aura pas été conçu avec le spermatozoïde ou l'ovule du/des parent/s. Le temps où l'embryon et le fœtus ne se logeront plus dans le corps d'une mère porteuse n'est pas loin ; la science fera l'affaire. C'est donc l'acte d'une nomination, d'un dire « tu es ma fille », « tu es mon fils » qui fonderont la lignée de la filiation. En quoi cela est-il nouveau ? La psychanalyse ne nous enseigne-t-elle pas qu'il en a toujours été ainsi ? Ne sommes-nous pas tous des adoptés ? Et pourtant, quelles différences et particularités pouvons-nous cerner entre une nomination de filiation faite dans le cadre d'une adoption traditionnelle et les nouvelles formes de procréations médicalement assistées ? Comment pour un sujet le passage du désir d'enfant à l'acte (langagier et donc symbolique) de faire d'un enfant son fils ou sa fille opère-t-il ?*

Dominique Laurent – La famille paternaliste a rêvé d'un lien social qui soit naturel, l'idéologie darwinienne faisant se recouvrir la filiation avec la génétique. En France désormais, le droit seul articule la famille. Peu importe la situation juridique du couple, c'est l'enfant qui fait la famille.

Le droit engendre une fiction familiale, au delà des circonstances de la naissance qui se trouvent aujourd'hui complexifiées avec les PMA. De la famille homoparentale, en passant par le couple homosexuel jusqu'à la fiction familiale hétérosexuelle développée, l'enfant oblige ses parents. L'adoption participe de cette perspective.

Nos systèmes modernes de parenté entièrement constitués par les fictions juridiques définissent les nouveaux cadres de

notre réalité. L'interprétation de ces fictions est le grand enjeu de nos tribus modernes au sens lévi-straussien. Cet enjeu, nous en avons un témoignage avec les débats houleux sur les PMA. Celles-ci mettent en évidence la pluralité des pères et des mères sur le plan biologique, éducatif et juridique. La question de l'adoption trouve ici de nouveaux développements avec les couples homosexuels. Le père ou la mère des gamètes, le père ou la mère éducateurs, le père ou la mère aimés, le père ou la mère aimants, le père ou la mère adoptants, participent d'une pluralisation de la famille qui n'est plus exclusive du modèle traditionnel.

La psychanalyse n'est ni l'instrument d'un conservatisme social ni une procédure de souscription à tous les montages aberrants qu'un désir égaré puisse fomenter. Pour autant elle a la charge de lire et d'interpréter « le malaise dans la civilisation », autrement dit ses nouveaux symptômes. Cette pluralisation, Lacan l'avait anticipée avec la fameuse pluralisation des Noms-du-père. Mais dès la mise au point du, il a introduit un opérateur qui relève d'un fait de langage et permet à l'enfant de se situer comme vivant et sexué. Cet opérateur permet de mettre une inter-diction entre la mère et l'enfant. Cet opérateur met un frein sur la jouissance, il ne laisse pas seule la mère avec son enfant dans la solitude de son fantasme.

Le fantasme qui lie la mère à l'enfant, objet séparé de son corps, peut s'inscrire en effet dans un lien qui n'admet aucune médiation qui lui serait extérieure. Ce Nom-du-père n'est pas à confondre avec le père géniteur ou le partenaire sexuel. Les opérateurs coutumiers qu'a décrits Claude Lévi Strauss dans les sociétés matrilineaires mobilisent à leur façon une instance symbolique pour réguler la relation mère enfant qui peut aussi se révéler insuffisante.

Les fictions juridiques contemporaines s'inscrivent dans la même perspective. Avec la pluralisation des Noms-du-père, Lacan a donné un outil conceptuel qui permet d'aborder pour

chaque sujet la façon dont des signifiants-maîtres nouent désir et interdit, autrement dit une façon de traiter la jouissance avec, et au-delà de, l'étalon phallique. Il a ajouté que pour chacun, le seul signifiant-maître qui l'intéresse vraiment est son symptôme. D'où le Nom-du-père comme symptôme.

À l'heure de la pluralisation de la famille appareillée à la science et dans un contexte mondialisé, la lecture des nouveaux symptômes est ce qui soutient l'effort du sujet pour trouver sa place de réponse du réel au milieu de la jungle des fictions et du vide juridiques bousculés par les techniques de procréation, paysage de notre civilisation.